Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215602632-20251216-D020251216_06-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte Anne d'Auray

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Référence
20251216- 06

Objet de la délibération
Délégation du conseil au maire – Art L.2122-22 CGCT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	12	0

Date de la convocation
10/12/2025

Date d'affichage
10/12/2025

Vote
Aucun Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GASTINE Roland, Maire

Présents : M. GASTINE Roland, Maire, M. YANNIC Jean-Michel, Mme LE FRAPPER Maria, M. BARBÉ Jean-Michel, Mme DE LA BOURDONNAYE Marie-Christine, M. COLLEC Frédéric, Mme HÉLOU Marie-Pierre, Mme JÉGOUSSE Valérie, M. LE ROUX Franck, Mme NICOLAS-DESCHAMPS Myriam, M. TRACOL Claude, M. VEST Nicolas

Excusés ayant donné procuration :
Mme DUBOUAYS Josiane (pouvoir à Mme DE LA BOURDONNAYE)
Mme THÉRAUD Marie-Christine (pouvoir à Mme NICOLAS-DESCHAMPS)
M. FORGET Kévin (pouvoir à Mme LE FRAPPER)
M. LE NEILLON Didier (pouvoir à M. COLLEC)
M. HARY Jean-Baptiste (pouvoir à M. YANNIC)
Mme NOBLANC Sylvia (pouvoir à M. BARBÉ)

Absents : Mme REBY Stéphanie, M. LE HEC Martial, Mme FILY Régine, M. JOUNOT Yvan et Mme LE PALMEC Gaëtane

A été nommé secrétaire : Mme LE FRAPPER

D20251216-06 – Délégation du conseil au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Attribution du marché « Assurances » à Groupama, pour une durée de quatre ans, moyennant un montant de 22 640.36 € TTC, pour l'année 2026, réparti comme suit :

-Lot 1 - Dommages aux biens – 13 468.91 €
-Lot 2 - Responsabilité civile – 7 714.26 €
-Lot 3 - Protection juridique – 1 457.19 €

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC en €
04/12/2025	Clôture salle omnisports	Arban Paysage	2 752.79
05/12/2025	Réparation des fuites – entrée basilique	La Morbihannaise	1 125.00
10/12/2025	Mise en conformité électricité - basilique	SVEG SARL	1 854.82

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal prend acte de ces engagements.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 23/12/2025
Publication ou notification du :

Le Maire
Roland GASTINE

MAIRIE DE SAINTE-ANNE D'AURAY (MORBIHAN)